



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Bugey-Perte-du-confinement-du-batiment-reacteur-4-une-vanne-laissee-ouverte-par-erreur>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Bugey : Perte du confinement du bâtiment réacteur 4 : une vanne laissée ouverte par erreur**

6 avril 2018

## France : Bugey : Perte du confinement du bâtiment réacteur 4 : une vanne laissée ouverte par erreur

**Les bâtiments réacteurs doivent rester étanches et isolés de l'extérieur. Ce confinement est nécessaire pour que les radionucléides présentes à l'intérieur ne contaminent pas l'environnement. Ainsi, que ce soit en situation d'exploitation courante ou en cas d'accident, l'isolement de l'enceinte du réacteur est une obligation réglementaire. Mais à Bugey 4, les équipes ont oublié de fermer une vanne. L'erreur a été découverte le 2 avril 2018, mais remonte probablement au 24 mars.**

### Ce que dit EDF :

Le 06/04/2018

#### **Non respect des règles d'exploitation associées à l'isolement d'une traversée de l'enceinte du réacteur**

L'unité de production n°4 est en arrêt pour maintenance depuis le 24 mars dernier. Parmi les nombreuses opérations programmées dans la partie nucléaire de cette unité, des tuyauteries provisoires sont installées pour permettre le passage d'air ou d'eau entre le bâtiment réacteur et le bâtiment connexe des auxiliaires nucléaires [1].

Ces tuyauteries sont insérées dans des « traversées enceinte » prévues à cet effet et un matériel complémentaire vient assurer l'**étanchéité globale du dispositif requise par les règles générales d'exploitation.**

**Le 2 avril, un agent constate qu'une vanne sur l'une des tuyauteries provisoires est restée ouverte alors qu'elle aurait dû être fermée.** La vanne est aussitôt fermée.

Cet événement n'a pas eu d'incidence ni sur la sécurité des travailleurs ni sur l'environnement. En effet, l'étanchéité entre ces deux bâtiments ne serait utile qu'en situation incidentelle nécessitant alors un isolement total du bâtiment réacteur.

Le CNPE a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire un événement significatif de **niveau 1** [2], le 4 avril, **pour ne pas avoir respecté temporairement les règles d'exploitation associées à l'isolement de l'enceinte.**

Les pouvoirs publics ont été informés et l'analyse de l'origine de cet événement est en cours.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-bugey/actualites/non-respect-des-regles-d-exploitation-associees-a-l-isolement-d-une-traversee-de-l-enceinte-du-reacteur>

---

## Ce que dit l'ASN :

Le 11/04/18

### **Défaut d'isolement de l'enceinte de confinement du réacteur 4 de la centrale nucléaire du Bugey**

Le 4 avril 2018, EDF a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à un défaut d'isolement de l'enceinte de confinement du réacteur 4 au niveau d'un dispositif provisoire monté sur l'une des traversées dans le cadre de son arrêt pour maintenance programmée.

Sur les réacteurs à eau sous pression du parc nucléaire d'EDF, **l'enceinte de confinement est un bâtiment en béton à l'intérieur duquel se trouvent la cuve, le cœur du réacteur, les générateurs de vapeur et le pressuriseur. Elle constitue la troisième des trois barrières entre les produits radioactifs contenus dans le cœur du réacteur et l'environnement** (la première barrière étant constituée par la gaine du combustible, la deuxième étant constituée par l'enveloppe du circuit primaire principal). La troisième barrière est destinée à retenir, en cas d'accident, les produits radioactifs qui seraient libérés lors d'une rupture du circuit primaire.

Le réacteur 4 de la centrale nucléaire du Bugey est à l'arrêt pour maintenance programmée et renouvellement partiel de son combustible depuis le 24 mars 2018.

Le 29 mars 2018, dans le cadre des opérations de maintenance prévues, un dispositif provisoire a été installé sur l'une des traversées de l'enceinte de confinement. **Pour éviter un éventuel transfert de contamination entre l'intérieur du bâtiment du réacteur et l'environnement extérieur via ce dispositif, celui-ci était équipé de vannes situées de part et d'autre de la paroi béton, pour obturer, le cas échéant, le dispositif provisoire lorsque les spécifications techniques, les procédures de conduite ou la situation exigent l'étanchéité complète de l'enceinte.**

Au moment de la pose de ce dispositif, **le réacteur était à l'arrêt et EDF préparait les opérations de déchargement du combustible du réacteur : les spécifications techniques d'exploitation exigeaient alors que les vannes installées sur les traversées de l'enceinte de confinement soient fermées.**

Le 2 avril 2018, un agent du service en charge de la conduite des installations a détecté un passage d'air au niveau du dispositif provisoire installé le 29 mars 2018 : après vérification, il s'est avéré que

## **la vanne d'isolement du dispositif était restée ouverte.**

Dès la découverte de l'anomalie, l'exploitant a refermé la vanne en cause, permettant ainsi de restaurer l'intégrité de l'enceinte de confinement.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, sur l'environnement ou sur les travailleurs.

En raison de la **détection tardive de cet écart** et du **non-respect des spécifications techniques d'exploitation** qui en découle, cet incident a été classé au **niveau 1** de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controler/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Default-d-isolement-de-l-enceinte-de-confinement-du-reacteur-4-de-la-centrale-nucleaire-du-Bugey>

---

## **Notes**

[1] le bâtiment des auxiliaires nucléaires contient les différents systèmes qui contribuent au fonctionnement et à la sûreté des réacteurs.

[2] le niveau 1 sur l'échelle INES, échelle internationale des événements nucléaires, correspond à une « anomalie »